

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTE  
MENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 29 juin 2017

-----15-----15-----9-----

L'an deux mille dix sept-----

et le 29 juin-

Date de  
convocation

23/06/2017

Date  
d'affichage  
23/06/2017

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève,  
FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre,  
LANSMANT Sébastien, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane M. CASTAY  
Jean-Marc.

Excusés : Mmes CARRERE Amandine, M. CABANNES Pierre, M. LABEYRIE  
Nicolas, Mmes PLOQUIN Cécile, DESPAX Nelly.  
Absente : Mme DAL BEN Carine.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

*CCT – Mise à disposition de présentoirs*

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire en date du 3 octobre 2016 portant  
« mise à disposition d'équipements - relais d'informations touristiques et présentoirs ».

Dans le cadre du plan d'actions tourisme, un présentoir identitaire est mis à disposition des  
communes du territoire qui le souhaitent.

Cette mise à disposition doit faire l'objet d'une convention.

Le Conseil Municipal,

Où les explications de M. le maire,

- Prend acte de la mise à disposition d'un présentoir par la Communauté de Communes de la Ténarèze ;
- Approuve le projet de convention de mise à disposition des présentoirs joint à la présente délibération ;
- Autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de(s) présentoir(s).

Fait à MONTREAL le 29 juin 2017.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.